

ANNEXE COLOMBIE
POLITIQUE DE PROTECTION ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES**1. Règlements applicables**

GHL s'engage à respecter la réglementation en vigueur en Colombie concernant la protection des données personnelles, à travers un programme établi afin d'avoir des mesures appropriées, efficaces et vérifiables (Responsabilité Démontrée), ci-dessous sont les principales réglementations qui ont été liées à nos politiques. et manuels :

- Article 15 de la Constitution politique de la Colombie
- Loi 1581 de 2012
- Décrets réglementaires :
 - o Décret 1377 d 2013
 - o Décret 1074 de 2015

2. Responsable (propriétaire) de la banque de données personnelles

- Holding Hotelera GHL SAS
 - o NIT : 901580112 2
 - o Bureau central : Calle 72 # 6-30, Bogotá – Colombie
 - o Téléphone : +57 3139333
- OPCO SAS
 - o NIT : 90159009 3
 - o Bureau central : Calle 72 # 6-30, Bogotá – Colombie
 - o Téléphone : +57 3139333

3. Définitions

Transmission: Traitement de données personnelles qui implique leur communication à un tiers, lorsque ladite communication a pour but d'effectuer un traitement par le responsable du traitement des données au nom et pour le compte du responsable du traitement, pour se conformer aux finalités de ce dernier. .

Avis de confidentialité: Désigne la communication verbale ou écrite générée par le Responsable du traitement et adressée au Propriétaire des Données Personnelles, par laquelle il est informé de l'existence de la Politique de Traitement des Données Personnelles, qui sera applicable, de la manière d'y accéder et des finalités. du traitement des données personnelles.

Traitement des données personnelles des filles, garçons et/ou adolescents: GHL traitera les données personnelles d'un mineur de moins de 18 ans, à condition qu'il y ait un consentement préalable, exprès et éclairé des parents ou tuteurs légaux. Dans ces cas, les parents ou tuteurs légaux peuvent modifier ou révoquer l'autorisation comme décrit dans la présente politique.

4. Attention aux demandes, requêtes et réclamations:

Le domaine de l'assurance qualité est le domaine chargé de traiter les demandes des propriétaires pour rendre leurs droits effectifs.

5. Temps de réponse aux requêtes ou aux exigences

Il sera répondu à la demande dans un délai maximum de dix (10) jours ouvrés à compter de la date de réception. Lorsqu'il n'est pas possible de répondre à la demande dans ce délai, l'intéressé en sera informé, en exprimant les raisons du retard et en indiquant la date à laquelle sa demande sera traitée, qui ne dépassera pas cinq (5) jours ouvrables. après l'expiration du premier mandat GHL répondra aux demandes dans un délai maximum de quinze (15) jours ouvrables à compter du jour suivant la date de réception. Lorsqu'il n'est pas possible de répondre à la demande ou à la réclamation dans ce délai, GHL informera l'intéressé des raisons du retard et de la date à laquelle la demande ou la réclamation sera traitée, date qui ne dépassera pas huit (08) jours ouvrés suivant l'expiration du premier plan.

6. Validité et modifications

Cette annexe à la politique de traitement des données personnelles est approuvée le 22 mai 2024, date à partir de laquelle elle est applicable.

Cette politique peut être modifiée par GHL si nécessaire sans préavis, à condition qu'il s'agisse de modifications non substantielles. A défaut, ils seront préalablement communiqués aux Propriétaires.